



Rétractation d'un achat d'animal sur un salon

Par **JTHOMAS**, le **09/02/2011 à 15:28**

Bonjour,

J'ai acheté un chat sur un salon et effectué un paiement fractionné avec 3 chèques. Ayant changé d'avis j'ai restitué l'animal dans les 24h et le vendeur ne m'a rendu que 2 chèques, invoquant qu'il n'y a pas de rétractation possible en cas de vente sur un salon. Peut-on considérer que le vendeur a de fait accepté la rétractation (dans la mesure où il a repris son chat, restitué 2 chèques, indiqué sur le contrat de vente "animal rendu le ") et y a-t-il la possibilité de porter plainte sur le chèque conservé et mis à l'encaissement sans mon consentement. Je précise que rien n'a été formalisé par écrit à ce sujet, et que le vendeur a décidé de son propre chef de conserver un chèque qui représente plus du tiers du prix de l'animal.

Le vendeur est-il dans ces conditions attaquant et de quelle façon ?
je vous remercie par avance pour votre aide

Meilleures salutations

J THOMAS

Par **mimi493**, le **09/02/2011 à 17:05**

Il n'y a pas de droit de rétractation en salon. Le vendeur est donc en droit d'exiger le paiement de la totalité du bien acheté.

De plus, sans aucune autre mention, ce que vous aviez versé peut être considéré comme des arrhes donc conservables par le vendeur en cas d'annulation.